

**Conseil
Municipal
Du
23/05/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 18/05/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N° 24**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :
Plan topographique
Rue de la Pie du
Chêne

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE VINGT TROIS MAI , le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Mme GARNIER Martine

Mme LYAUTEY Janine

M. VINCENT Olivier

Pouvoir donné à :

Mme JEANPIERRE Jacqueline

Cession gratuite de terrain
Rue de la Pie du Chêne

Rapporteur : Le Maire

A plusieurs reprises et notamment au cours du débat budgétaire 2006, j'ai évoqué la nécessité de régulariser un certain nombre de cessions gratuites de terrain rue de la Pie du Chêne.

Ces cessions demandées par la commune suite à la délivrance des permis de construire des bâtiments longeant cette rue, ont fait souvent l'objet d'un relevé topographique sommaire, d'un alignement par les services de la Direction Départementale de l'Equipement de la Haute-Saône et parfois d'un bornage.

Plusieurs de ces cessions n'ont jamais été régularisées par un acte notarié ou administratif.

De ce fait, l'emprise de la voirie et le domaine public sont assez mal définis. Ceci peut poser un certain nombre de problèmes, notamment pour ce qui concerne la police de la voirie et les travaux d'aménagements publics de cette rue.

J'ai donc fait procéder, par M. LIMAGNE, géomètre expert, à un relevé topographique général de cette rue afin d'identifier les transferts de propriété à régulariser.

Ce relevé n'est que le constat d'une situation existante et ne prévoit aucun déplacement de clôture.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document et des cessions de terrain à régulariser et sollicite votre accord pour signer les actes de transfert de propriété et effectuer les démarches administratives nécessaires.

Ces cessions de terrain concernent les parcelles et propriétaires suivants

Section	N° de parcelle	Propriétaires
B	483 et 484	M. et Mme MAFFIOLINI
B	588 et 591	M. et Mme LANCELOT Michel
B	472 et 475	Np :M. BOURDON Raoul – Usu :M. et Mme BOURDON Denis
ZB	19	Mme GAINNET Yvette
B	453	M. COURVOISIER Richard - Mme COURVOISIER Suzanne
	373	Np :Mlle DEMONET Emmanuelle Usu : Mme DEMONET Chantal
	514	M. et Mme VINCENT Denis

Décision :

Exprimées 8
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve la régularisation des cessions gratuites de terrain présentées par le Maire, rue de la Pie du Chêne
- Autorise le maire à signer les actes de transfert de propriété et à effectuer les démarches administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS